

Service instructeur
Direction de la Solidarité

N° 4e/12-07

Service consulté

ACTIONS PARTENARIALES

ASSOCIATION ACCES

Résumé : Attribution d'une subvention de 6 026 € à l' Association Chrétienne de Coordination, d'Entraide et de Solidarité (ACCES) pour participation au cofinancement d'un poste de travailleur social à la Plate Forme départementale des demandeurs d'asile dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence hivernal.

Le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal impose la mise à l'abri inconditionnelle de toute personne ou famille sans domicile.

Les structures d'hébergement d'urgence, ouvertes pour la campagne 2006/2007, se trouvent confrontées à l'accueil de familles avec enfants en situation de demande d'asile, et, pour lesquelles un accompagnement spécifique s'impose.

Ces familles sont orientées par la plate forme des demandeurs d'asile, laquelle est gérée par l'Association ACCES. Un comité de pilotage, animé par le Préfet, où siège le Conseil Général, est chargé de réguler et de piloter cette plate forme.

Ces familles sont prises en charge par un référent hivernal. Celui-ci a vocation à développer une prestation d'évaluation et d'aide en leur apportant un soutien administratif et social dans le cadre des missions de protection de l'enfance conférées à l'Administration Départementale. Il représente un relais pour les travailleurs sociaux du Conseil Général.

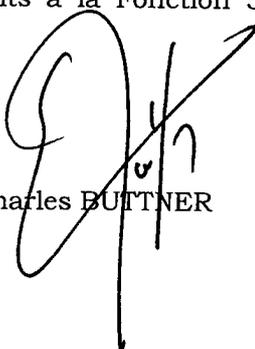
Comme l'année dernière, le Département est sollicité pour une subvention destinée au financement de ce poste dont le coût total s'élève à 24 104 €, charges comprises. La répartition est la suivante :

- Conseil Général : 6 026 €
- DDASS : 12 052 €
- La Ville de Mulhouse : 6 026 €

Cette somme de 6 026 € pourrait être prélevée sur une ligne budgétaire du Service Social Départemental, Actions Partenariales.

Les crédits des Actions Partenariales G031 sont inscrits à la Fonction 51 Nature 6574 Programme G031 du Budget Départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTNER